

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 011-831/08/BC

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2008 au Club de la Presse Marseille-Provence Alpes du sud

DCOMAF 08/2188/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Club de la Presse Marseille Provence Alpes du sud est une association de type loi 1901 créée en 1978.

Il regroupe plus de cinq cents membres dans la région Provence Alpes Côte d'Azur :

- journalistes, tous médias confondus,
- professionnels de la communication (attachés de presse, responsables de communication, relations publiques...).

Depuis sa création, le Club de la Presse Marseille Provence Alpes du sud a inscrit à son actif de nombreuses réalisations : conférences de presse, débats, réunions d'information, manifestations régionales, nationales voire internationales. Le Club de la Presse continu d'élargir son audience par une politique de création d'antennes sur le plan régional. Une nouvelle édition de l'annuaire de la presse et de la communication en Provence Alpes-Côte d'Azur Corse est en cours de préparation pour une réédition en 2009.

Le Club de la presse est appelé à tenir un rôle important suite à la désignation de « Marseille Provence Capitale de la culture 2013 », ce qui suscite l'intérêt de la presse internationale. La venue de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle se traduira par une multitude d'articles et de reportages diffusés sur un plan national et international, ce qui permettra de valoriser l'image du territoire communautaire, notamment dans le cadre du développement économique. Le Club de la Presse est le passage naturel de tous les représentants des médias et cette vocation naturelle sera accentuée par cette manifestation.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole entend accompagner les actions du Club de la Presse et soutenir la réalisation des projets en cours et à venir.

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2008 au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du sud d'un montant de 10 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt général que procure la réalisation des actions de ce Club pour l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de 10 000 euros à l'association Club de la Presse Marseille Provence.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine exercice 2008 – Nature 6743
– Fonction 023 – Chapitre 67 – Sous-politique A 710.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué
aux Ressources Humaines

Pour Présentation,
Le Président de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI